



# LE GOUVERNEMENT ENVISAGE ENFIN UN ENCADREMENT DU NOMBRE DE VTC

Le 2 juin 2025, les organisations **ACIL, FO – INV, UDVTC SUD 06/83 et Union Indépendants** ont été reçues par **Philippe Tabarot, ministre délégué chargé des Transports, et Astrid Panosyan-Bouvet, ministre déléguée chargée du Travail et de l'Emploi**, en présence des services de l'Etat : URSSAF, ARPE, DGITM, préfectures, Répression des fraudes.

Les représentants élus ont rappelé **deux exigences urgentes** à savoir **le gel immédiat des examens VTC**, pour contenir l'afflux de nouveaux et **la revalorisation des tarifs**, affaiblis par les accords de 2023.

Forte de son ancrage de terrain et de son expérience, l'ACIL est allée plus loin, en **remettant aux ministres un rapport détaillé intitulé : "État des lieux du secteur VTC – Propositions pour une régulation équitable"**

Ce document analyse en profondeur les mécanismes de dérégulation à l'œuvre : stratégie industrielle des plateformes, formations à bas coût, production massive de nouveaux chauffeurs. Il démontre comment ce modèle a précarisé la profession, généré un déséquilibre durable et déstabilisé l'ensemble du secteur T3P.

## Vers une remise en cause des modalités d'accès à la profession :

Le ministre des Transports, Philippe Tabarot, a annoncé le lancement d'une **mission interministérielle pour évaluer l'opportunité d'un moratoire et d'un gel des examens VTC**. Il a indiqué vouloir **revenir sur les modalités d'accès à la profession**, en s'interrogeant sur la pertinence de formations à 20 euros financées par les plateformes et sur le maintien du système d'équivalences. **Cette mission devra répondre à une question devenue centrale : le surnombre de VTC en circulation menace-t-il l'équilibre du secteur ?**

## Rééquilibrer le dialogue social : limiter le pouvoir de blocage des plateformes :

La ministre du Travail, Astrid Panosyan-Bouvet, a annoncé que **l'ARPE fixera désormais elle-même l'ordre du jour des réunions**, afin de faire cesser les **blocages** imposés par les plateformes.

Elle a également évoqué un **renforcement des pouvoirs de sanction de l'ARPE** et le basculement du **dialogue social en commission mixte de négociation**. Une refonte plus profonde du fonctionnement de l'ARPE, est désormais sur la table.

## Les plateformes mises face à leurs responsabilités

Le 3 juin, les principales **plateformes de mise en relation (Uber, Bolt, Heetch...)** ont été convoquées par **Philippe Tabarot**, ministre délégué chargé des Transports, pour une réunion de suivi.

Le ton de l'échange a été clair : **l'État exige désormais des avancées substantielles sur les revenus des chauffeurs et leurs conditions de travail**. La ministre du Travail, **Astrid Panosyan-Bouvet**, a insisté sur le **caractère inacceptable de la stagnation sociale actuelle**, et a prévenu que des **obligations législatives nouvelles pourraient être envisagées en cas d'absence de progrès**.

---

Afin de maintenir la pression sur l'exécutif et obtenir des réponses concrètes aux revendications portées par les représentants VTC, les organisations appellent à une mobilisation nationale le lundi 10 juin 2025 :

**À Lyon : RDV MARDI 10 JUIN à 9h devant la Chambre des Métiers (CMA) – 10 rue Montrochet, 69002 (Confluence).**

Nous convergerons ensuite **vers la rue Grenette**, pour demander **une ouverture partielle**, adaptée aux réalités locales.

Portée de manière constante par l'ACIL, cette revendication alerte sur une situation déjà dégradée : la fermeture de la rue, combinée à l'arrivée de la Zone à Trafic Limité (ZTL), risque d'aggraver l'engorgement de la presqu'île, au détriment des VTC, des professionnels et des Lyonnais.

Sans remettre en cause la priorité donnée aux transports en commun, une ouverture en heures creuses, où leur fréquence est réduite voire inexiste, permettrait de préserver un équilibre apaisé, notamment sur les quais de Saône.

**Il est urgent d'agir !**